

BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021



INTRODUCTION

Le budget primitif 2021 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 8 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, conformément au projet de délibération soumis au vote de l'assemblée délibérante à cette même séance.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2021 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement.

I. LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif de l'exercice 2021 s'équilibre à 9 297 057,48 € en progression de 13 % en dépenses.

| | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 5 721 929,81 € | 5 917 517,80 € | 2 496 706,46 € | 1 362 447,16 € | 8 218 636,27 € | 7 279 964,96 € |
| Opérations d'ordre | 905 666,59 € | 60 078,60 € | 110 078,60 € | 955 666,59 € | 1 015 745,19 € | 1 015 745,19 € |
| Opérations de l'exercice | 6 627 596,40 € | 5 977 596,40 € | 2 606 785,06 € | 2 318 113,75 € | 9 234 381,46 € | 8 295 710,15 € |
| Résultats reportés | | 650 000,00 € | | 147 728,53 € | - € | 797 728,53 € |
| RAR 2020 | | | 62 676,02 € | 203 618,80 € | 62 676,02 € | 203 618,80 € |
| Total du budget | 6 627 596,40 € | 6 627 596,40 € | 2 669 461,08 € | 2 669 461,08 € | 9 297 057,48 € | 9 297 057,48 € |
| <i>Budget primitif 2020 (pour mémoire)</i> | <i>6 635 541,24 €</i> | <i>6 635 541,24 €</i> | <i>1 595 268,28 €</i> | <i>2 534 848,69 €</i> | <i>8 230 809,52 €</i> | <i>9 170 389,93 €</i> |

Pour mémoire, en tant que budget transitoire entre deux mandats, le budget primitif 2020 n'avait pas affiché de nouvelles opérations d'équipement. La section d'investissement évolue donc fortement en 2021 en intégrant les premiers programmes de la nouvelle mandature. La section de fonctionnement qui regroupe des charges et produits récurrents nécessaires à l'exploitation des services publics demeure en revanche stable (- 0,12 %).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2021, un montant de 5 721 930 €, contre 5 597 126 € au budget primitif 2020, soit une progression de 2,2 % sous la pression notamment du contexte sanitaire (cf. *infra*).

| Compte | Libellé | BP 2020 | Réalisé 2020 | BP 2021 | Variation | |
|------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------|
| | | | | | en euros | en % |
| 011 | Charges à caractère général | 1 279 270 € | 1 088 775 € | 1 351 162 € | 71 893 € | 5,6% |
| 60 | Achats | 532 682 € | 451 126 € | 573 018 € | 40 336 € | 7,6% |
| 61 | Services extérieurs | 497 898 € | 455 151 € | 559 634 € | 61 736 € | 12,4% |
| 62 | Autres services extérieurs | 232 690 € | 167 738 € | 203 010 € | - 29 680 € | -12,8% |
| 63 | Impôts, taxes et versements assimilés | 16 000 € | 14 761 € | 15 500 € | - 500 € | -3,1% |
| 012 | Charges de personnel | 3 301 613 € | 3 202 318 € | 3 382 358 € | 80 745 € | 2,4% |
| 621 | Personnel extérieur au service | 0 € | 0 € | 0 € | - € | |
| 633 | Impôts et taxes sur rémunérations | 72 817 € | 68 947 € | 75 224 € | 2 407 € | 3,3% |
| 64 | Charges de personnel | 3 228 796 € | 3 133 371 € | 3 307 134 € | 78 338 € | 2,4% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 646 526 € | 571 671 € | 630 299 € | - 16 227 € | -2,5% |
| 653 | Indemnités et frais des élus | 115 866 € | 104 822 € | 115 834 € | - 32 € | 0,0% |
| 6554 | Participations (Crèche Frimousse) | 107 000 € | 84 708 € | 102 136 € | - 4 864 € | -4,5% |
| 657361 | Subvention Caisse des Ecoles | 60 589 € | 35 000 € | 53 072 € | - 7 517 € | -12,4% |
| 657362 | Subvention C.C.A.S. | 255 023 € | 253 100 € | 271 536 € | 16 513 € | 6,5% |
| 6574 | Subventions aux personnes de droit privé | 66 050 € | 64 962 € | 45 720 € | - 20 330 € | -30,8% |
| | Autres charges | 41 997 € | 29 078 € | 42 000 € | 3 € | 0,0% |
| 66 | Charges financières | 132 918 € | 124 447 € | 122 811 € | - 10 107 € | -7,6% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 18 800 € | 14 581 € | 18 800 € | - € | |
| 68 | Dotations aux provisions | 15 000 € | 12 649 € | 15 000 € | - € | |
| 014 | Atténuation de produits | 3 000 € | 0 € | 1 500 € | - 1 500 € | |
| 022 | Dépenses imprévues | 200 000 € | 0 € | 200 000 € | - € | |
| | TOTAL | 5 597 126 € | 5 014 440 € | 5 721 930 € | 124 803 € | 2,2% |

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait évoluer de 5,6 % en 2021.

Cette progression exceptionnelle s'explique principalement par le contexte sanitaire qui conduit :

- à reprogrammer, dans ce budget, de nombreuses interventions sur le patrimoine communal différées d'un an en raison du confinement (du 17 mars au 11 mai 2020) ; ainsi, près de 22 000 € de travaux de réparation n'ont pas pu être réalisés en 2020 ;
- à inscrire des crédits supplémentaires, à hauteur de 7 600 € minimum, pour l'acquisition de produits spécialisés dans la lutte contre l'épidémie et la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires (accueil du public, des enfants, des agents...) ;
- à proposer aux enfants de nouvelles activités ludiques et formatrices en collectivité compatibles avec les restrictions sanitaires imposées aux collectivités ; à ce titre, la ville reconduira le dispositif des « colonies apprenantes » expérimentées en 2020 (10 744 €).

Au titre des dépenses d'intervention sur le patrimoine communal, le projet de budget 2021 propose notamment les inscriptions suivantes :

| Catégorie | | Intervention | Crédits |
|--|---|--|---------|
| Ecoles | Ecole maternelle Prévert | Rénovation de la salle de jeux | 8 000 € |
| | | Reprise d'enrobés dans la cour | 4 100 € |
| | | Prise en charge d'un sinistre (dommage-ouvrage), hors participation de l'assurance | 7 660 € |
| | Ecole maternelle Galilée | Réfection du hall d'entrée | 1 300 € |
| | Ecole d'Application du Centre | Réparation de la terrasse | 2 500 € |
| | | Aménagement de placards | 1 200 € |
| Ecole élémentaire de Mouzimpré | Prise en charge d'un sinistre (bris de vitres), hors participation de l'assurance | 9 640 € | |
| Equipements | Maison des Associations | Remise en état de la porte de la bibliothèque | 2 100 € |
| | Maison de la Parentalité | Remplacement du tapis d'entrée et des sanitaires | 3 400 € |
| | Cantine | Réparation de la toiture | 7 980 € |
| | Espace Pierre de Lune | Prise en charge de sinistres (bris de vitres), hors participation de l'assurance | 7 555 € |
| | Logement d'urgence | Réparations suite à dégradations | 3 000 € |
| Bâtiments administratifs et techniques | CCAS | Prise en charge d'un sinistre (dégât des eaux), hors participation de l'assurance | 4 100 € |
| | Centre technique municipal | Réfection de la toiture suite à infiltrations | 3 000 € |
| Parcs | Maringer | Taille sanitaire d'arbres | 8 200 € |
| | Tous les parcs | Entretien des aires de jeux | 4 600 € |
| Divers | Cimetière | Traitement des inter-tombes | 2 000 € |

Des crédits seront également consacrés à l'amélioration du cadre de vie des habitants et plus particulièrement :

- à la propreté avec un renfort du balayage (par conventionnement avec la Métropole pour 16 000 €/an) et la mise en place d'arceaux de poubelle supplémentaires (2 088 €) ;
- à la sécurité avec l'adhésion au Centre de Supervision Urbain (7 200 €/an)
- à la détente avec notamment l'installation de 10 bancs supplémentaires pour 4 560 €.

En matière de services numériques, le projet de budget primitif 2021 accueille des crédits (1 500 € supplémentaires par an hors coût déploiement) pour moderniser le guichet de services en ligne, appelé « Portail Famille », destiné à l'inscription des enfants dans les dispositifs scolaires, périscolaires et extrascolaires municipaux et à l'encaissement des redevances associées. Cette nouvelle solution permettra le basculement d'un système de facturation après service fait à un encaissement à l'inscription, permettant de réduire considérablement de volume annuel d'impayés.

Les élèves des écoles bénéficieront également de nouveaux services numériques avec le déploiement d'un réseau social éducatif destiné à développer les échanges entre enseignants, élèves et parents, avec un premier abonnement de 3 ans (4 296 €).

Ces dépenses supplémentaires seront contenues, en partie, au sein de ce chapitre, par les économies réalisées sur les fournitures et fluides (eau, électricité, chauffage) dégagées progressivement, ces dernières années, grâce à des investissements conséquents dans les dispositifs d'économie d'énergie (changement de chaudières, de menuiseries, installations de récupérateurs d'eau de pluie, renouvellement des éclairages en led, solutions de dématérialisation...), et auxquelles devrait participer la rénovation du terrain de football en gazon synthétique.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Ce poste de dépenses devrait progresser de 2,4 % par rapport au budget primitif 2020, hors recettes perçues en compensation (voir en II.B.1 « Les atténuations de charges »), avec la mise en place d'un nouveau service en charge de la politique environnementale et de développement durable.

L'impact des mouvements de personnel, en année pleine, est retracé dans le tableau ci-dessous :

| Départ des effectifs | | Arrivée dans les effectifs | |
|---|--|---|--------------------|
| | | Recrutement d'un agent en charge de la politique environnementale et de développement durable | + 40 000 € |
| Départ en retraite d'un agent en espaces verts | - 36 000 € | Recrutement d'un agent technique polyvalent | + 31 500 € |
| Départ des effectifs d'un gardien-brigadier de police municipale | - 38 250 € | Recrutement d'un brigadier-chef de police municipale | + 39 750 € |
| Arrivée à échéance d'un contrat d'apprentissage en CAP Petite Enfance | - 18 000 € | Recrutement d'une apprentie en CAP Petite Enfance | + 11 500 € |
| Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'Atsem | - 13 000 € (nets des recettes perçues en compensation) | Recrutement d'un(e) Atsem à temps non-complet | + 25 100 € |
| TOTAL (année pleine) | - 105 250 € | TOTAL (année pleine) | + 147 850 € |

Il sera également proposé, en cours d'année, de procéder à l'intégration d'un vacataire, employé depuis plusieurs années par la collectivité pour des besoins permanents d'animation des dispositifs en direction de la jeunesse. Cette intégration, qui offrira de meilleures conditions de travail à l'agent (statut, accessoires de rémunération, retraite...) représentera un surcoût estimé à 4 500 € par an pour la collectivité en année pleine.

Pour les autres agents contractuels, employés sur des contrats de droit public d'une durée inférieure à un an, une nouvelle prime de précarité, représentant 10 % de la rémunération brute perçue sur la durée du contrat, sera instituée à compte du mois de mars, représentant une charge financière d'environ 5 000 € par an.

Dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle conduite par la municipalité, il est proposé de renforcer l'enveloppe budgétaire dédiée à l'accueil de stagiaires d'environ 6 000 € pour la porter à 8 500 € environ.

Enfin, le chapitre des dépenses de personnel enregistrera également la charge liée à l'organisation des prochaines élections départementales et régionales (estimée au maximum à 12 000 € hors recettes perçues en compensations). Sans ces dépenses, ce chapitre n'évoluerait que de 1,4 % en 2020.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé. Estimées à 630 299 €, ces charges devraient reculer de 2,5 % au regard du budget primitif précédent.

Au sein de cette enveloppe, il est proposé d'affecter des crédits supplémentaires au soutien du centre communal d'action sociale (16 513 €), dont le volume d'aides pourrait progresser en raison, d'une part, du contexte sanitaire et, d'autre part, d'un nouvel accompagnement des familles dans l'accès aux dispositifs périscolaires et extrascolaires - dont le changement du mode de recouvrement des redevances (post-paiement vers prépaiement) pourrait constituer un obstacle à l'accès des familles les plus fragiles -. Par ailleurs, le CCAS

conduira, en 2021, une analyse des besoins sociaux sur le territoire destinée à ajuster, au besoin, les prestations sociales délivrées par l'établissement, pour un coût estimé à 10 000 €.

Frappée par les restrictions sanitaires et dans l'incapacité d'organiser les classes de découverte, la Caisse des Ecoles verra, au contraire, sa subvention d'équilibre reculer (- 7 517 €). Il sera proposé à la place l'organisation de sorties plus courtes (à la journée), respectant la logique éducative et sociale de ces séjours, mais d'un moindre impact budgétaire.

Concernant le soutien aux associations, il est proposé enfin d'arrêter une enveloppe tenant compte de leur baisse d'activités enregistrée en 2020 imposée par les périodes de confinement. Comme en 2020, la ville mobilisera l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale pour mettre en œuvre notamment des actions de prévention de la petite délinquance et des incivilités sur le quartier prioritaire de Mouzimpré et le quartier Kléber, au travers d'une convention d'objectifs et de moyens et d'une subvention de 4 250 €.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

Ce poste de dépenses devrait reculer de près de 8 % en 2021 en raison du vieillissement naturel de la dette caractérisée par la réduction continue de la charge des intérêts.

Considérant les intérêts réels, il est proposé, comme les exercices précédents, d'établir le niveau des crédits budgétaires en retenant une hypothèse de redressement des taux directeurs s'agissant des emprunts à taux révisables.

5. Les charges exceptionnelles

Au-delà des crédits reconduits entre deux exercices, pour permettre la rectification de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs, il est proposé d'inscrire des crédits :

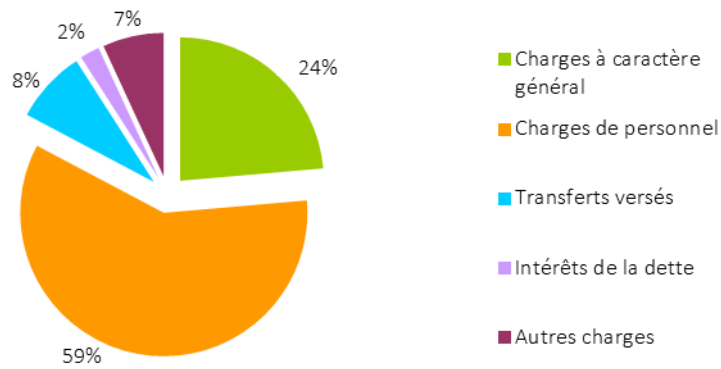
- pour la prise en charge éventuelle de frais d'obsèques de personnes indigentes (2 000 €) ;
- pour le développement d'actions et projets de quartier dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (1 800 €).

6. Les dotations aux provisions

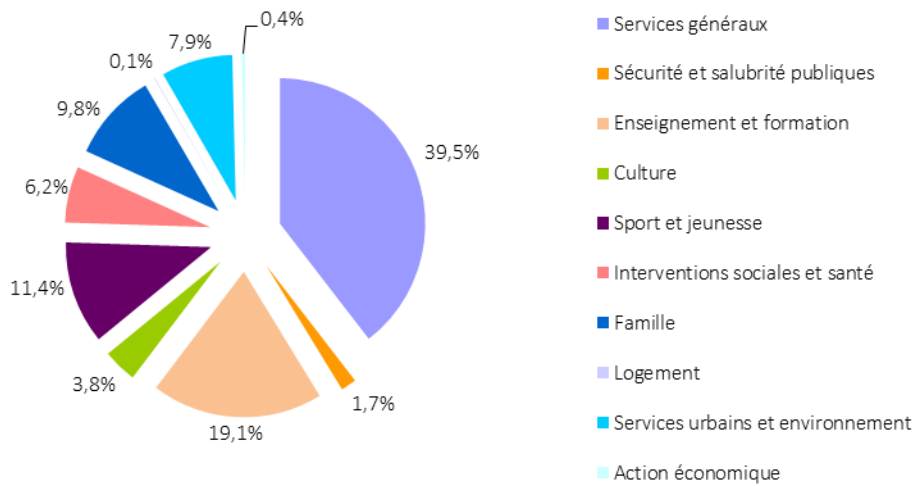
Ce chapitre regroupe les provisions constituées par la collectivité pour faire face aux risques et charges pesant sur son fonctionnement courant et relève de l'application du principe de prudence devant présider à l'élaboration d'un budget.

En application de la méthode statistique retenue dans la délibération du 17 octobre 2016, il est proposé d'inscrire une provision complémentaire pour restes à recouvrer de 15 000 €.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE (HORS PROVISIONS)



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS (HORS DEPENSES NON VENTILABLES)



B. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 5 917 518 € en 2021, à un niveau stable par rapport au budget primitif 2020.

| Compte | Libellé | BP 2020 | Réalisé 2020 | BP 2021 | Variation | |
|--------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|--------------|
| | | | | | en euros | en % |
| 013 | Atténuation de charges | 74 748 € | 72 779 € | 67 549 € | - 7 199 € | -9,6% |
| 70 | Produits des services et du domaine | 386 729 € | 249 666 € | 373 710 € | - 13 019 € | -3,4% |
| 73 | Impôts et taxes | 4 035 280 € | 3 923 647 € | 4 263 800 € | 228 520 € | 5,7% |
| 7311 | Contributions directes | 2 448 000 € | 2 463 887 € | 2 648 000 € | 200 000 € | 8,2% |
| 732 | Reversements de CET (CUGN) | 749 000 € | 751 064 € | 752 500 € | 3 500 € | 0,5% |
| 7368 | Taxe locale sur la publicité extérieure | 420 000 € | 211 937 € | 420 000 € | - € | 0,0% |
| 7381 | Taxe additionnelle aux droits de mutation | 250 000 € | 324 559 € | 275 000 € | 25 000 € | 10,0% |
| 7351 | Taxe sur l'électricité | 166 000 € | 166 645 € | 166 000 € | - € | 0,0% |
| | Autres | 2 280 € | 5 555 € | 2 300 € | 20 € | 0,9% |
| 74 | Dotations et participations | 1 153 706 € | 1 172 420 € | 939 847 € | - 213 859 € | -18,5% |
| 7411 | Dotation forfaitaire (DGF) | 558 545 € | 566 489 € | 541 000 € | - 17 545 € | -3,1% |
| 74121 | D.S.R. (DGF) | 100 500 € | 98 985 € | 102 550 € | 2 050 € | 2,0% |
| 74127 | D.N.P. (DGF) | 11 900 € | 10 770 € | 10 770 € | - 1 130 € | -9,5% |
| 74832 | Attribution du FDPTP | 0 € | 3 572 € | 0 € | - € | |
| 74834 | Compensations TF | 11 000 € | 13 747 € | 14 000 € | 3 000 € | 27,3% |
| 74835 | Compensations TH | 170 000 € | 171 386 € | 0 € | - 170 000 € | -100,0% |
| 74718 | Autres participations de l'Etat | 2 710 € | 8 233 € | 14 930 € | 12 220 € | 450,9% |
| 7473 | Participations du département | 1 320 € | 0 € | 2 574 € | 1 254 € | 95,0% |
| 7475 | Participations du Grand Nancy | 23 800 € | 16 306 € | 21 800 € | - 2 000 € | -8,4% |
| | Participations d'autres organismes (Caf...) | 273 931 € | 282 932 € | 232 223 € | - 41 708 € | -15,2% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 210 911 € | 197 678 € | 205 032 € | - 5 879 € | -2,8% |
| 77 | Produits exceptionnels | 23 676 € | 65 761 € | 27 580 € | 3 904 € | |
| 78 | Reprise sur amortissements et provis | 40 000 € | 28 190 € | 40 000 € | - € | |
| TOTAL | | 5 925 050 € | 5 710 142 € | 5 917 518 € | -7 532 € | -0,1% |

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Au titre de l'exercice 2021, il enregistrera les participations financières de l'Etat pour le poste d'adulte-relais, mobilisé sur des missions de prévention et médiation en direction des enfants, jeunes et parents du quartier de Mouzimpré, et pour le terme du contrat emploi-compétences, chargé d'assister la communauté éducative dans l'accueil et l'hygiène des enfants des écoles maternelles.

Ce chapitre accueillera également les participations des agents au financement des titres-restaurant et les remboursements du Centre Départemental de Gestion d'une fraction de la rémunération d'un agent en décharge partielle d'activités.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

Avec la mise en place, au 1^{er} septembre prochain, d'une tarification progressive destinée à permettre à davantage d'enfants de familles modestes de manger durablement à la cantine, ce poste de recettes devrait reculer de 6 000 € en 2021 (25 000 € maximum en année pleine).

L'exonération exceptionnelle des tarifs de droits de voirie, votée par l'assemblée délibérante, au mois de novembre 2020, en faveur des commerçants impactera également – à la marge – ce chapitre.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé essentiellement des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait progresser de 5,7% en 2021 en comparaison avec le budget primitif précédent.

L'exercice 2021 consacrera le transfert, du budget communal vers le budget de l'Etat, des produits de taxe d'habitation sur les résidences principales (avant suppression définitive de cet impôt pour tous les citoyens en 2023). Il sera compensé à l'euro près par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le budget communal, n'impactant pas l'évolution du chapitre.

La hausse de ce poste de recettes s'origine donc principalement dans l'intégration des produits de taxe foncière sur les propriétés bâties des compensations d'exonération de taxe d'habitation, constatées jusqu'alors au sein d'un autre chapitre (transfert entre chapitres d'environ 184 000 € de recettes).

Considérant l'absence de notification des bases prévisionnelles, à l'heure de la rédaction du présent rapport, et la volonté de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants, il est proposé d'inscrire au budget primitif le produit des contributions directes perçues en 2020 augmenté du transfert des compensations d'exonération de taxe d'habitation.

| | 2020 | 2021 | Variation des produits | |
|--|--------------------|--------------------|------------------------|----------------|
| | Produits | Produits | En euros | En % |
| Fiscalité des ménages | | | | |
| Taxe d'habitation | 1 244 267 € | - € | - 1 244 267 € | -100,00% |
| Taxe sur le foncier bâti | 1 215 670 € | 2 645 411 € | 1 429 741 € | 117,61% |
| Taxe sur le foncier non bâti | 2 589 € | 2 589 € | - € | 0,00% |
| Sous-total | 2 462 526 € | 2 648 000 € | 185 474 € | 7,53% |
| Allocations compensatrices | | | | |
| d'exonérations de taxe d'habitation | 184 096 € | | - 184 096 € | -100,00% |
| d'exonérations de taxe foncière | 13 747 € | 14 000 € | 253 € | 1,84% |
| Sous-total | 197 843 € | 14 000 € | - 183 843 € | -92,92% |
| Total des impositions des ménages | 2 660 369 € | 2 662 000 € | 1 631 € | 0,06% |
| Reversements de fiscalité | | | | |
| Reversement de CET | 751 064 € | 752 500 € | 1 436 € | 0,19% |
| Compensation de CET | - € | - € | - € | |
| Sous-total | 751 064 € | 752 500 € | 1 436 € | 0,19% |
| Total de la fiscalité directe | 3 411 433 € | 3 414 500 € | 3 067 € | 0,09% |

Les reversements de taxe professionnelle de la Métropole, constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, devraient continuer de progresser en 2021, moins dynamiquement toutefois que l'évolution moyenne constatée depuis trois ans, en raison du contexte de crise.

Les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure évolueront au rythme imprévisible des installations et démontage d'enseignes qui interviendront en 2021. En dépit de l'installation de nouveaux commerces sur le territoire et de la revalorisation automatique des tarifs de la taxe en fonction de l'inflation, il est proposé d'établir le budget primitif à niveau de produits stables par rapport au budget primitif précédent (420 000 €), la prolongation de la crise sanitaire pouvant avoir raison, en cours d'année, de la santé de nombreux commerces.

Enfin, les recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation seront inscrites en progression par rapport au budget primitif précédent (+25 000 €) mais en recul au regard des réalisations, la crise sanitaire ne semblant pas avoir affecté le volume des transactions immobilières.

4. Les dotations et participations

Ce chapitre composé notamment des participations de l'Etat au fonctionnement des collectivités reculera fortement en 2021, avec l'écrêtement de la dotation forfaitaire et le transfert des compensations d'exonération de taxe d'habitation vers le chapitre des impôts et taxes (cf. supra).

Concernant la dotation forfaitaire, le budget primitif 2021 reprend, en l'absence de notification, les prévisions du rapport d'orientations budgétaires, avec un recul attendu de 27 700 € environ, contre une progression de seulement 3 500 € des dotations de péréquation.

Compte tenu des indicateurs financiers, laissant présumer de la richesse fiscale de la collectivité, il est proposé, comme les exercices passés, de ne pas inscrire de crédits au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

Enfin, ce chapitre constatera :

- la participation de l'Etat au financement du dispositif des colonies apprenantes (à rapprocher du développement sur les charges à caractère général en page 4) à hauteur de 9 700 € ;
- la participation de l'Etat à l'organisation par la commune des élections départementales et régionales pour environ 900 €.

5. Les autres produits de gestion courante

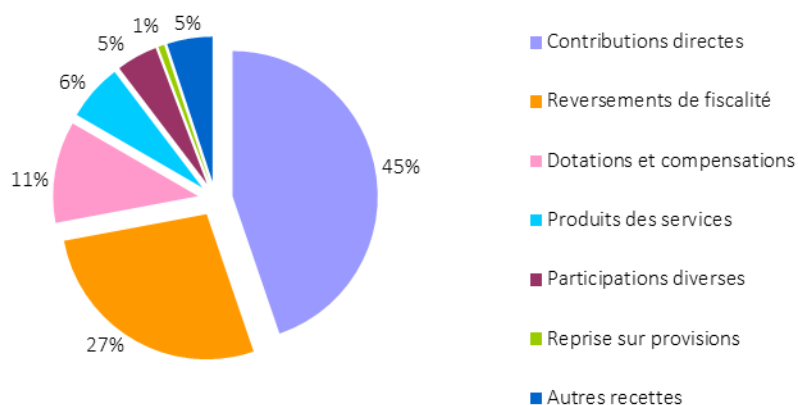
Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

Si les produits des baux d'habitation, commerciaux et autres convention d'occupation devraient rester stables en 2021 - le départ de la trésorerie étant plutôt attendu pour 2023 -, les produits de location de salle doivent être minimisés au regard des prévisions du budget primitif 2020, le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 interdisant toujours l'organisation de rassemblements de plus de 6 personnes (festivités notamment).

6. Les reprises sur amortissements et provisions

L'apurement progressif des restes à recouvrer, engagé depuis 2017, consistant à admettre en non-valeurs et créances éteintes des titres émis par la collectivité sur les exercices passés, pourrait conduire au déblocage de la provision constituée à cet effet de 40 000 € maximum.

STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 850 368 € contre 960 716 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour près de 90 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

A. LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever à 2 559 382 € en 2021, y compris restes à réaliser de l'exercice précédent.

| Compte | Libellé | BP 2020 | Réalisé 2020 | BP 2021 | |
|--------------------------------|--|--------------------|------------------|-----------------------|------------------------|
| | | | | Restes à réaliser N-1 | Propositions nouvelles |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 284 952 € | 285 038 € | - € | 294 166 € |
| 020 | Dépenses imprévues | - € | - € | - € | - € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 28 241 € | 5 367 € | 7 197 € | 61 226 € |
| 205 | Logiciels | 6 486 € | 2 072 € | 3 246 € | 61 226 € |
| 2031 | Frais d'études | 21 755 € | 3 295 € | 3 951 € | - € |
| 2033 | Frais d'insertion | - € | - € | - € | - € |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 1 800 € | 1 641 € | - € | 31 300 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 588 352 € | 441 185 € | 53 959 € | 512 209 € |
| 2111 | Terrains nus | 9 000 € | - € | - € | 12 700 € |
| 2121 | Plantations | 1 500 € | - € | - € | 10 000 € |
| 2128 | Agencements et aménag. de terrains | 24 250 € | - € | 1 174 € | 2 800 € |
| 21316 | Equipements du cimetière | 13 420 € | 15 192 € | 13 584 € | 34 700 € |
| 21318 | Autres bâtiments publics | 204 810 € | 192 823 € | - € | - € |
| 2132 | Immeubles de rapport | - € | - € | - € | - € |
| 2135 | Installations générales, agencements | 150 910 € | 117 383 € | 12 538 € | 317 580 € |
| 21568 | Autre matériel et outillage d'incendie | 8 120 € | 2 090 € | 387 € | 6 140 € |
| 2158 | Matériels et outillages techniques | 13 383 € | - € | 1 217 € | 8 000 € |
| 2182 | Matériel de transport | 35 000 € | 29 880 € | - € | - € |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | 22 842 € | 4 886 € | 13 243 € | 29 872 € |
| 2184 | Mobilier | 20 437 € | 1 415 € | 1 316 € | 19 800 € |
| | Autres | 84 681 € | 77 517 € | 10 499 € | 70 617 € |
| 26 | Participations et créances rattachées | - € | - € | - € | - € |
| Opérations d'équipement | | | | | |
| 93 | Aménagement d'une crèche | - € | - € | - € | 1 135 € |
| 102 | Réhabilitation de l'école Prévert | 125 € | 125 € | - € | - € |
| 103 | Réhabilitation de l'accueil de l'HdV | 6 366 € | 5 083 € | 786 € | - € |
| 104 | Construction d'une salle d'activités | 994 € | 260 € | 734 € | - € |
| 105 | Mise en accessibilité de l'EAC | 199 132 € | 156 656 € | - € | 27 610 € |
| 106 | Mise en accessibilité du Haut Château | - € | - € | - € | 59 120 € |
| 107 | Création d'un terrain de football | - € | 5 100 € | - € | 1 466 900 € |
| 108 | Mise en accessibilité du foyer Foch | - € | - € | - € | 43 040 € |
| TOTAL | | | | 62 676 € | 2 496 706 € |
| | | 1 109 963 € | 900 455 € | | 2 559 382 € |

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées, essentiellement, du remboursement annuel du capital de la dette et du capital des emprunts remboursés par anticipation.

Ce poste de dépenses devrait progresser d'environ 9 000 € en 2021 en raison des profils d'amortissement retenus par la collectivité lors de la conclusion des emprunts constituant son enveloppe de dette. Pour mémoire, les emprunts à échéances constantes se caractérisent par une progression naturelle des montants amortis tout au long de leur vie en contrepartie d'un recul, à due concurrence, de la charge d'intérêts.

En tout état de cause, la proposition d'ouverture de crédits à 294 166 € n'intègre pas le règlement d'une nouvelle échéance, issue de la conclusion de l'emprunt d'équilibre budgété à hauteur de 250 896 € (voir en infra). En effet, avec un recours à un éventuel emprunt en fin seulement d'exercice, le règlement de la 1^{ère} échéance interviendra sur l'exercice suivant.

2. Les subventions d'équipement

Au-delà de l'inscription traditionnelle de 1 800 € de crédits pour permettre l'attribution de subventions d'équipement aux associations, il est proposé d'ouvrir des crédits, à hauteur cumulée de 29 500 €, pour l'aménagement d'un nouveau local pour la crèche associative Les Confettis.

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, le budget primitif 2021 entend distinguer :

- les dépenses liées à la valorisation du patrimoine communal et l'acquisition d'immobilisations :

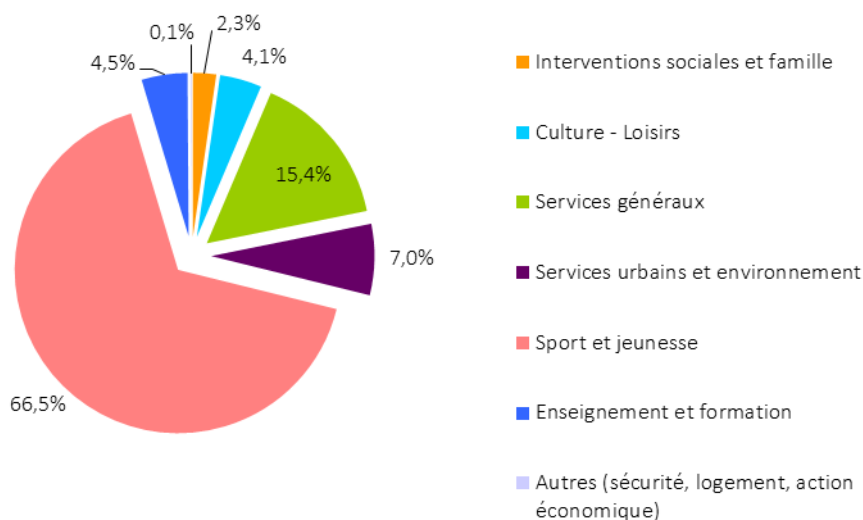
- **au profit des écoles** avec notamment des aménagements destinés à améliorer le confort thermique des élèves (22 700 €) et l'acquisition de matériel, mobilier et équipement informatique (20 029 €), dont du matériel interactif de projection ; l'éligibilité de la ville à l'appel à projets lancé par l'Etat pour doter l'ensemble des écoles élémentaires d'un socle de base informatique pourrait toutefois conduire en cours d'année à ouvrir davantage de crédits, en contrepartie d'une participation consécutive de l'Etat ;
- **en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement** avec notamment l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les jardins partagés (60 000 €), l'installation d'abris à vélos (15 000 €), l'acquisition d'un terrain au pied de la butte Sainte-Geneviève (12 700 €) et la plantation et le renouvellement d'arbres (8 500 €) ;
- **pour améliorer la sécurité et le confort des usagers des équipements publics** avec le renforcement et la mise à niveau des dispositifs de vidéosurveillance (60 500 € comprenant la dotation de deux caméras supplémentaires), la transformation du court de tennis complétée par l'installation d'un système d'arrosage à l'eau de pluie (58 200 €), divers travaux d'aménagement du cimetière (38 000 €), le remplacement de menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville (16 000 €) et l'acquisition de défibrillateurs (9 850 €) ;
- **pour améliorer l'information des habitants** avec le remplacement d'un 2^{ème} panneau électronique (pour un montant total de 63 150 €) et la modernisation du site internet de la ville (50 000 €) ;
- **pour le fonctionnement des services municipaux** avec notamment l'aménagement de postes de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention pour 9 200 € environ et l'acquisition et le renouvellement de postes informatiques pour 7 706 € ;

- les opérations d'équipement avec principalement :

- l'aménagement d'un espace paysagé de loisirs comprenant un terrain de football en gazon synthétique pour 1 466 900 € ;
- une première fraction de l'opération portant mise en accessibilité du Haut Château pour 59 120 € ;
- une première fraction de l'opération portant mise en accessibilité du foyer Foch pour 43 040 € ;
- le solde de l'opération de mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre pour 27 610 €.

Dans le prolongement des exercices précédents, les opérations d'équipement présentant un caractère pluriannuel font l'objet d'inscriptions sous forme de crédits de programme, détaillés, dans le cadre des autorisations de programme, en annexe B.2.1 du budget primitif.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts et sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1 362 447 € en 2021.

| Compte | Libellé | BP 2020 | Réalisé 2020 | BP 2021 | |
|------------------------------|--|--------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|
| | | | | Restes à réaliser N-1 | Propositions nouvelles |
| 024 | Cessions | 20 000 € | - € | - € | - € |
| 10 | Dotations | 1 115 325 € | 1 129 689 € | - € | 644 374 € |
| 10222 | FCTVA | 175 000 € | 189 364 € | - € | 70 000 € |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 940 325 € | 940 325 € | - € | 574 374 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 121 063 € | 48 554 € | 65 914 € | 43 670 € |
| 1312 | Régions | - € | 79 € | - € | 600 € |
| 1321 | Etat et établ. Nationaux | - € | - € | - € | - € |
| 1323 | Département | 3 631 € | 3 631 € | - € | - € |
| 1327 | Budget communautaire | 41 730 € | - € | 41 730 € | - € |
| 1328 | Autres subv.équipement | 19 487 € | 14 652 € | 3 760 € | 41 630 € |
| 1341 | Dotat° d'équipement des territoires ruraux | 13 402 € | 4 021 € | 3 782 € | 1 440 € |
| 1347 | Dotat° de soutien à l'investissement local | 42 813 € | 26 171 € | 16 642 € | - € |
| 16 | Emprunts et dettes | - € | - € | - € | 255 676 € |
| | Recettes diverses | - € | 384 € | - € | - € |
| 103 | Réhabilitation de l'accueil de l'HVD | 18 046 € | 18 046 € | - € | - € |
| 1341 | Dotat° d'équipement des territoires ruraux | 18 046 € | 18 046 € | - € | - € |
| 105 | Mise en accessibilité de l'EAC | 122 000 € | 54 996 € | 137 705 € | - € |
| 1341 | Dotat° d'équipement des territoires ruraux | 122 000 € | 54 996 € | 137 705 € | - € |
| 106 | Mise en accessibilité du Haut Château | - € | - € | - € | 90 000 € |
| 1341 | Dotat° d'équipement des territoires ruraux | - € | - € | - € | 45 000 € |
| 1347 | Dotat° de soutien à l'investissement local | - € | - € | - € | 45 000 € |
| 107 | Création d'un terrain de football | - € | - € | - € | 308 968 € |
| 1328 | Autres (Ligue Foot) | - € | - € | - € | 60 000 € |
| 1341 | Dotat° d'équipement des territoires ruraux | - € | - € | - € | 213 484 € |
| 1347 | Dotat° de soutien à l'investissement local | - € | - € | - € | 35 484 € |
| 108 | Mise en accessibilité du foyer Foch | - € | - € | - € | 19 760 € |
| 1341 | Dotat° d'équipement des territoires ruraux | - € | - € | - € | 9 760 € |
| 1347 | Dotat° de soutien à l'investissement local | - € | - € | - € | 10 000 € |
| Restes à réaliser N-1 | | | | 203 619 € | 1 362 447 € |
| TOTAL | | 1 396 434 € | 1 251 669 € | | 1 566 066 € |

1. Les dotations

Compte tenu des dépenses d'équipement réalisées en 2020, la ville devrait profiter d'un reversement de TVA d'environ 70 000 € en 2021.

La collectivité bénéficiera surtout d'une fraction significative de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent pour financer ses investissements (574 374 € contre 940 325 € en 2020).

2. Les subventions d'équipement

La ville devrait percevoir au minimum 462 400 € de subventions en 2021 (hors restes à réaliser) dont notamment :

- 269 684 € de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation du terrain de football et la mise en accessibilité du Haut Château et du foyer Foch ;
- 90 484 € de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Dsil) pour ces mêmes opérations ;
- 60 000 € de la Ligue de Football pour la réalisation du terrain de football ;
- 35 100 € en soutien aux projets en faveur du développement durable (installation de récupérateurs d'eau de pluie, d'abri de vélos).

Pour respecter l'obligation de prudence dans l'évaluation des ressources, cette proposition d'ouverture de crédits ne représente pas l'intégralité des financements susceptibles d'être alloués à la collectivité sur cet exercice mais seulement ceux pour lesquels la commune a eu l'occasion d'échanger avec les co-financeurs. Le plan de relance et sa déclinaison territorialisée offrent, en effet, l'opportunité de financements complémentaires que la collectivité s'efforcera également de saisir. Par ailleurs, la Région et l'Union Européenne pourraient abonder significativement l'opération portant sur l'aménagement d'un espace paysagé de loisirs au titre du renouvellement urbain et du développement du territoire.

3. L'emprunt

Enfin, pour financer ses investissements, la commune pourra être amenée à conclure un emprunt, budgété à hauteur de 255 676 €.

Cet emprunt constitue néanmoins une hypothèse maximale pour l'exercice et pourrait, en cas de perception de subventions d'équipement supplémentaires ou d'autofinancement plus conséquent qu'escompté, ne pas être mobilisé.

La municipalité se réserve toutefois le droit de procéder à la conclusion, en cours d'année, d'une ligne de trésorerie destinée, à combler le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des subventions, mais sans impact sur le niveau d'endettement de la collectivité.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

